Le Lézard à deux raies (anciennement Lézard vert occidental)

Lacerta bilineata Daudin, 1802



Lézard à deux raies, femelle adulte, Saintes-Maries-de-la-Mer (13) ©Dylan BOUCHET

Morphologie et caractères particuliers

Le Lézard à deux raies atteint une taille le plus souvent comprise entre 19 et 25 cm (Vacher, 2010). Son corps et ses membres sont robustes et sa coloration varie du vert terne au vert vif. En période de reproduction, les mâles arborent de vives couleurs bleutées sur la partie inférieure de la tête. Les femelles présentent parfois deux bandes latérales claires. Chez les juvéniles, la coloration dorsale est brune, associée à une face ventrale vert clair.

Taxonomie

Historiquement considérée comme une sous-espèce de *Lacerta viridis*, des travaux d'hybridation menés par Rykena (1991, 2001) ont permis d'élever *Lacerta bilineata* au rang d'espèce, à laquelle furent rattachées quatre sous-espèces (*Lacerta b. bilineata, Lacerta b. chloronata, Lacerta b. chlorosecunda, Lacerta b. fejervaryi*). Précisons que les deux dernières citées sont depuis lors, rattachées à *Lacerta b. bilineata* (Godinho *et al.*, 2005). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est la sous-espèce *Lacerta b. bilineata* qui est présente.

Biogéographie

Le Lézard à deux raies est présent du nord de l'Espagne jusqu'au nord-ouest de la Grèce. En France, c'est une espèce méridionale large, fréquente au sud de la Loire, avec une répartition plus morcelée au nord, l'Alsace constituant ainsi sa limite la plus septentrionale au sein de l'Hexagone (Hahn & Vacher, 2006). L'espèce est absente de Corse.

Biologie et écologie

Il s'agit typiquement d'une espèce d'écotone appréciant la proximité des strates arbustives à arborer, bien qu'elle puisse exploiter une large gamme de milieux. L'utilisation de l'habitat diffère toutefois en fonction de la zone géographique : dans la partie méridionale, le Lézard à deux raies affectionne les biotopes plus frais et humides, tandis que dans les régions plus septentrionales, les habitats plus xériques auront sa faveur. La reproduction a lieu entre avril et juin. Son régime alimentaire se compose d'arthropodes, bien que des différences apparaissent selon les classes d'âge : les adultes consomment préférentiellement des coléoptères et des isopodes, les juvéniles se nourrissent surtout d'orthoptères, d'hémiptères et d'arachnides (Angelici *et al.*, 1997).

Répartition régionale

À l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Lézard à deux raies est connu dans la quasi-totalité du territoire et de façon homogène, exception faite des


© Dylan BOUCHET

secteurs de haute montagne frontaliers avec l'Italie.

Bouches-du-Rhône

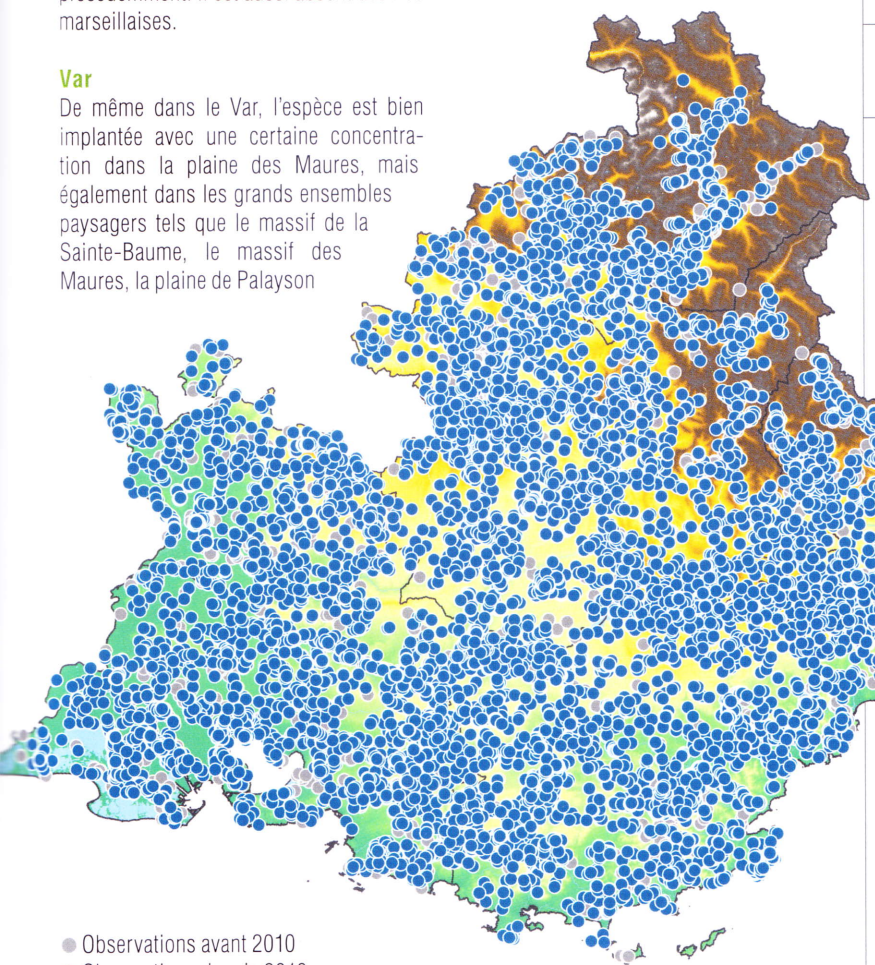
Dans les Bouches-du-Rhône, la répartition du Lézard à deux raies est continue. Il se cantonne principalement aux milieux semi-ouverts. Il évite les agglomérations de Marseille et d'Aix-en-Provence, trop urbanisées et déconnectées des milieux naturels limitrophes. L'espèce évite également les Coussouls de Crau car ce biotope est trop homogène et inadéquat au vu des exigences écologiques détaillées précédemment. Il est aussi absent des îles marseillaises.

Var

De même dans le Var, l'espèce est bien implantée avec une certaine concentration dans la plaine des Maures, mais également dans les grands ensembles paysagers tels que le massif de la Sainte-Baume, le massif des Maures, la plaine de Palayson et le secteur du Verdon. À l'instar des Bouches-du-Rhône, les densités sont parfois moins fortes dans les secteurs les plus anthropisés tels que le littoral varois depuis Sanary-sur-Mer jusqu'à la Londe-les-Maures. Le Lézard à deux raies est présent à Porquerolles mais absent du reste de l'archipel des îles d'Hyères.

Vaucluse

Le Vaucluse est sous une dominance agricole très marquée ; ainsi les populations de Lézard à deux raies semblent plus diffuses dans la partie nord du département,



Statuts de conservation

UICN Monde	LC
UICN France	LC
UICN PACA	LC

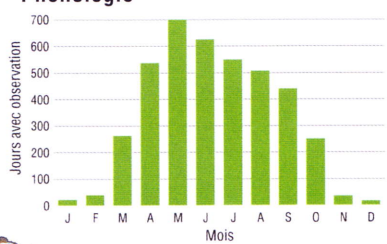
Statuts réglementaires

- Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Article 2
- Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV

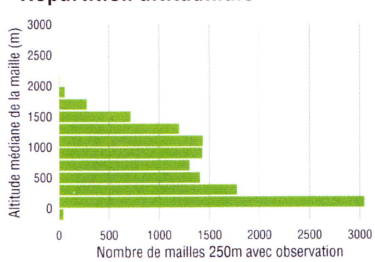
Nombre d'observations

20 267

Phénologie



Répartition altitudinale



Lézard à deux raies, Tende (06) ©Julien RENET



Lézard à deux raies, juvénile, Valréas (84) ©Dylan BOUCHET

d'autant que le tissu urbain y est relativement dense. La présence de l'espèce reste globalement liée aux haies ou matrices boisées, qui offrent une interconnexion entre les différentes populations du département. Il est assez bien réparti dans le Vaucluse avec néanmoins une dent creuse dans les milieux rupestres et très agricoles du Luberon, s'étendant jusqu'à la limite avec les Alpes-de-Haute-Provence.

Alpes-de-Haute-Provence

Dans les départements sud-alpins, l'espèce est principalement présente en plaine et dans les vallées. Des données en haute montagne (au-dessus de 2 000 mètres) sont à confirmer dans le Mercantour, étant donné le risque de confusion avec le Lézard des souches dans certains secteurs.

Hautes-Alpes

Dans les Hautes-Alpes, sa limite nord atteint le Briançonnais. L'espèce est absente du relief montagneux, qui est sans doute sous-prospecté alors qu'elle est susceptible d'y occuper les adrets les plus thermophiles.

Alpes-Maritimes

Dans ce département, l'espèce est répartie uniformément dans les vallées des Alpes et la bande littorale, à l'exception des aires urbaines denses (Nice, Antibes, Cannes).

État de conservation

Le maintien du Lézard à deux raies est conditionné par la présence d'un ensemble de micro-habitats tels que les lisières, bosquets et particulièrement les réseaux de haies. Ainsi, la prise en compte des éléments structurants du paysage est importante pour la conservation de cette espèce.
La régression des populations de Lézard à deux raies est particulièrement constatée en limite d'aire de répartition (Bannwarth, 2011). Comme la quasi-totalité des reptiles, les menaces principales sont l'isolement des populations, le remembrement agricole ou encore l'utilisation des pesticides qui entraîne la baisse de la ressource alimentaire. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, aucune conclusion concernant l'état des populations ne peut être apportée du fait de l'absence d'étude centrée sur l'espèce.

Orientation des prospections

Bien que le Lézard à deux raies soit une espèce dite commune, et qu'il occupe la quasi-totalité de la région, il est nécessaire de collecter les données précises de terrain, afin de constituer une veille sur sa tendance évolutive et celle de ses habitats naturels.
L'espèce n'a pas ou peu été contactée dans l'est du Luberon (entre Mourre Nègre et Montfuron). Des prospections plus ciblées dans ce secteur permettraient de comprendre si cette absence est réelle ou résulte d'une lacune d'inventaire.
Il semble pertinent de noter sa présence lors de rencontres dans les secteurs plus montagneux, notamment dans les Hautes-Alpes, qui sont pour l'heure, l'entité géographique où les connaissances sont les plus lacunaires.

Bénédicte Cornuault, Auxence Foreau & Oscar Hadj-Bachir

